Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le 03/12/2021
ID : 073-217303064-20211130-21_11_113-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE SÉANCE DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : **15**
Présents : **9**
Représentés : **6**
Absents : **0**
Date de convocation : **24 novembre 2021**
Date d'affichage : **24 novembre 2021**
L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.
Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck
Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RIVAS Natacha) - RETORNAZ André (donne procuration à GRANGE Guy) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - BAILLY Béatrice (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Madame RIVAS Natacha est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-11-113

Objet : Convention financière pour l'alimentation en eau potable du casernement du col du télégraphe avec le Ministère des armées

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au maire.

Je vous rappelle que par délibération du 30 septembre 2021, a été validée l'extension du réseau d'alimentation en eau potable depuis le hameau du col pour desservir le casernement et le restaurant du col du Télégraphe.

Les travaux de la phase 1 : Extension du réseau de la commune du hameau du col au col des Trois Croix et raccordement sur la conduite provenant du captage, pose de compteur en limite du casernement et contractualisation de la délivrance de l'eau par la commune sont en cours d'achèvement.
Coût de la MOE : 7 150 € HT
Coût des travaux : 150 000 € HT

Les travaux de la phase 2 : Remplacement de la vieille conduite fonte sur la piste forestière sur une longueur de 350 mètres et raccordement à la conduite existante côté nord de la RD à proximité du casernement, pose de compteur pour le restaurant et contractualisation de la délivrance de l'eau par la commune sont programmés pour le printemps 2022.

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le 03/12/2021
ID : 073-217303064-20211130-21_11_113-DE

Coût estimé MOE : 6 000 € HT (faisabilité, projet, VISA-DET-AOR)
Coût estimé des travaux : 75 000 € HT / durée prévisionnelle : 1,5 mois (EXE-VISA, DET, AOR)

Concernant le plan de financement de cette opération, dans l'attente de subventions demandées au Département et à l'Agence de l'Eau, le Ministère des Armées s'étant engagé à participer financièrement à hauteur de la moitié de la totalité des dépenses relatives à ce dossier, il convient d'acter cet accord par la signature d'une convention bipartite entre la Commune et le Ministère des Armées.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 18 novembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 18 novembre 2021,
Ouï l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver la convention de répartition des coûts définitifs de l'opération relative à l'alimentation en eau potable du casernement du col du télégraphe avec le Ministère des armées entre la Commune et le Ministère des Armées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 03/12/2021
Affichage : 03/12/2021
Valloire, le 03/12/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)